



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1393/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 32

Présents ou représentés 32

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 04

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 06

FREUND Bernard, WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du Budget principal 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

Le Président donne présentation des chiffres du Compte Financier Unique (CFU) du Budget principal 2025.

Section de Fonctionnement	Dépenses	5 935 709,92
	Recettes	7 236 874,22
	Solde de l'exercice 2025 EXCÉDENT	1 301 164,30
	Report exercice 2024	2 076 484,43
	Résultat cumulé fonctionnement EXCÉDENT	3 377 648,73
Section d'investissement	Dépenses	3 942 745,37
	Recettes	4 508 826,69
	Solde de l'exercice 2025 EXCÉDENT	566 081,32
	Report exercice 2024	2 714 140,60
	Résultat cumulé investissement EXCÉDENT	3 280 221,92
	Situation globale au 31/12/2025 EXCÉDENT	6 657 870,65

Le Président quitte la salle pour permettre au Conseil Communautaire de délibérer,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le fait que la présidence de séance soit assurée par M. Georges PFISTER.
- **CONSTATE** la concordance des chiffres produits et résultats produits par le comptable avec ceux produits par l'ordonnateur au sein du Compte Financier Unique.

➤ **APPROUVE :**

- **Le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025** sur la base du CFU provisoire transmis le 17 février 2026, le CFU définitif n'ayant pu être réceptionné suite à l'important incident matériel affectant les applications HELIOS et CDG-D depuis le 05 février 2026 et non résolu à ce jour.
- Les restes à réaliser d'un montant de **99 000 € en dépenses**.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président



Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary, positioned below the 'Le Secrétaire' label.



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1394/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 32

Présents ou représentés 32

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 04

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 06

FREUND Bernard, WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du Budget annexe Scolaire 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

Le Président donne présentation des chiffres du Compte Financier Unique (CFU) du Budget annexe Scolaire 2025.

Section de Fonctionnement	Dépenses	1 546 250,41
	Recettes	1 546 250,41
	Solde de l'exercice 2025	0,00
	Report exercice 2024	0,00
	Résultat cumulé fonctionnement	0,00
Section d'investissement	Dépenses	267 521,86
	Recettes	292 217,36
	Solde de l'exercice 2025 EXCÉDENT	24 695,50
	Report exercice 2024	64 710,93
	Résultat cumulé investissement EXCÉDENT	89 406,43
	Situation globale au 31/12/2025 EXCÉDENT	89 406,43

Le Président quitte la salle pour permettre au Conseil Communautaire de délibérer,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le fait que la présidence de séance soit assurée par M. Georges PFISTER.
- **CONSTATE** la concordance des chiffres produits et résultats produits par le comptable avec ceux produits par l'ordonnateur au sein du Compte Financier Unique.

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget **Annexe Scolaire** de l'exercice 2025.
- **PREND ACTE** que le déficit du Budget Annexe Scolaire est supporté par le Budget Principal pour un montant de **1 307 643,76 €**, ce dernier a fait l'objet d'un rattachement de charges à l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **06 MARS 2026**

Le Président



Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary.



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1395/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 32

Présents ou représentés 32

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 04

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 06

FREUND Bernard, WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du Budget annexe Ordures Ménagères 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

Le Président donne présentation des chiffres du Compte Financier Unique (CFU) du Budget annexe Ordures Ménagères 2025.

Section de fonctionnement	Dépenses	1 607 623,57
	Recettes	1 472 464,68
	Solde de l'exercice 2025 DÉFICIT	135 158,89
	Report exercice 2024	1 270 070,70
	Résultat cumulé fonctionnement EXCÉDENT	1 134 911,81
Section d'investissement	Dépenses	126 129,45
	Recettes	207 529,99
	Solde de l'exercice 2024 EXCÉDENT	81 400,54
	Report exercice 2024	358 979,34
	Résultat cumulé investissement EXCÉDENT	440 379,88
	Situation globale au 31/12/2025 EXCÉDENT	1 575 291,69

Le Président quitte la salle pour permettre au Conseil Communautaire de délibérer,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le fait que la présidence de séance soit assurée par M. Georges PFISTER.
- **CONSTATE** la concordance des chiffres produits et résultats produits par le comptable avec ceux produits par l'ordonnateur au sein du Compte Financier Unique.

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget **annexe Ordures Ménagères** de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président



W. G.

Le Secrétaire

[Signature]



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1396/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 32

Présents ou représentés 32

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 04

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 06

FREUND Bernard, WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du Budget annexe Zone d'Activités de Wilwisheim 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

Le Président donne présentation des chiffres du Compte Financier Unique (CFU) du Budget annexe Zone d'Activités de Wilwisheim 2025.

Section de fonctionnement	Dépenses	1 069 299,56
	Recettes	934 643,89
	Solde de l'exercice 2025 DÉFICIT	134 655,67
	Report exercice 2024	467 460,71
	Résultat cumulé fonctionnement EXCÉDENT	332 805,04
Section d'investissement	Dépenses	871 770,26
	Recettes	807 182,44
	Solde de l'exercice 2025 DÉFICIT	64 587,82
	Report exercice 2024	807 182,44
	Résultat cumulé investissement DÉFICIT	871 770,26
	Situation globale au 31/12/2025 DÉFICIT	538 965,22

Le Président quitte la salle pour permettre au Conseil Communautaire de délibérer,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le fait que la présidence de séance soit assurée par M. Georges PFISTER.
- **CONSTATE** la concordance des chiffres produits et résultats produits par le comptable avec ceux produits par l'ordonnateur au sein du Compte Financier Unique.

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du **Budget annexe Zone d'Activités de Wilwisheim** de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président



int.

Le Secrétaire



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1397/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 32

Présents ou représentés 32

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 04

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 06

FREUND Bernard, WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du Budget annexe Zone d'Activités Mittelhausen 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

Le Président donne présentation des chiffres du Compte Financier Unique (CFU) du Budget annexe Zone d'Activités de Mittelhausen 2025.

Section de fonctionnement	Dépenses	873 800,03
	Recettes	294 030,96
	Solde de l'exercice 2025 DÉFICIT	579 769,07
	Report exercice 2024	778 938,62
	Résultat cumulé fonctionnement EXCÉDENT	199 169,55
Section d'investissement	Dépenses	284 283,00
	Recettes	768 214,65
	Solde de l'exercice 2025 EXCÉDENT	483 931,65
	Report exercice 2024	768 214,65
	Résultat cumulé investissement DÉFICIT	284 283,00
	Situation globale au 31/12/2025 DÉFICIT	85 113,45

Le Président quitte la salle pour permettre au Conseil Communautaire de délibérer,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

➤ **VALIDE** le fait que la présidence de séance soit assurée par M. Georges PFISTER.

- **CONSTATE** la concordance des chiffres produits et résultats produits par le comptable avec ceux produits par l'ordonnateur au sein du Compte Financier Unique.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget **annexe Zone d'Activités de Mittelhausen** de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **06 MARS 2026**

Le Président



cltu.

Le Secrétaire



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1398/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 32

Présents ou représentés 32

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 04

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 06

FREUND Bernard, WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) du Budget annexe Photovoltaïque 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

Le Président donne présentation des chiffres du Compte Financier Unique (CFU) du Budget annexe Photovoltaïque 2025.

Section de fonctionnement	Dépenses	9 949,50
	Recettes	2 056,92
	Solde de l'exercice 2025 DÉFICIT	7 892,58
	Report exercice 2024	9 182,68
	Résultat cumulé fonctionnement DÉFICIT	17 075,26
Section d'investissement	Dépenses	5 703,49
	Recettes	5 833,84
	Solde de l'exercice 2025 EXCÉDENT	130,35
	Report exercice 2024	48 233,97
	Résultat cumulé investissement EXCÉDENT	48 364,32
	Situation globale au 31/12/2025 EXCÉDENT	31 289,06

Le Président quitte la salle pour permettre au Conseil Communautaire de délibérer,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le fait que la présidence de séance soit assurée par M. Georges PFISTER.

- **CONSTATE** la concordance des chiffres produits et résultats produits par le comptable avec ceux produits par l'ordonnateur au sein du Compte Financier Unique.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du **Budget annexe Photovoltaïque** de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président



[Signature]

Le Secrétaire

[Signature]



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1399/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Affectation du résultat de l'exercice 2025 - Compte Financier Unique du Budget Principal

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Bernard FREUND, Président,

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2025 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;
- Constatant que le **Compte Financier Unique du Budget Principal** présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	2 714 140,60 €		566 081,32 €	99 000,00 € 0,00 €	-99 000,00 €	3 181 221,92 €
FONCT	2 076 484,43 €		1 301 164,30 €			3 377 648,73 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat du **Compte Financier Unique du Budget Principal** comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	3 377 648,73
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	.. €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 377 648,73
Total affecté au c/ 1068 :	

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **06 MARS 2026**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1400/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Affectation du résultat de l'exercice 2025 - Compte Financier Unique du Budget annexe Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Bernard FREUND, Président,

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique du Budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2025 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;
- Constatant que le **Compte Financier Unique du Budget annexe Ordures Ménagères** présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	358 979,34 €		81 400,54 €	85 000,00 € 0,00 €	-85 000,00 €	355 379,88 €
FONCT	1 270 070,70 €		-135 158,89 €			1 134 911,81 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat du **Compte Financier Unique du Budget annexe Ordures Ménagères** comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	1 134 911,81
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	.. €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 134 911,81
Total affecté au c/ 1068 :	

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le

Le Président

06 MARS 2026

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1401/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Affectation du résultat de l'exercice 2025 - Compte Financier Unique du Budget annexe Zone d'Activités de Wilwisheim

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Bernard FREUND, Président,

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique du Budget annexe Zone d'Activités de Wilwisheim de l'exercice 2025 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;
- Constatant que le **Compte Financier Unique du Budget annexe Zone d'Activités de Wilwisheim** présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	-807 182,44 €		-64 587,42 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-871 769,86 €
FONCT	467 460,71 €		-134 655,67 €			332 805,04 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat du **Compte Financier Unique du Budget annexe Zone d'Activités de Wilwisheim** comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	332 805,04 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	332 805,04
Total affecté au c/ 1068 :	

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le
Le Président

06 MARS 2026

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1402/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Affectation du résultat de l'exercice 2025 - Compte Financier Unique du Budget annexe Zone d'Activités de Mittelhausen

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Bernard FREUND, Président,

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique du Budget annexe Zone d'Activités de Mittelhausen de l'exercice 2025 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;
- Constatant que le **Compte Financier Unique du Budget annexe Zone d'Activités de Mittelhausen** présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	-768 214,65 €		483 931,65 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	-284 283,00 €
FONCT	778 938,62 €		-579 769,07 €			199 169,55 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat du **Compte Financier Unique du Budget annexe Zone d'Activités de Mittelhausen** comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	199 169,55 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	199 169,55
Total affecté au c/ 1068 :	

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le

Le Président

06 MARS 2026

Le Secrétaire



A blue ink handwritten signature, likely belonging to the Secretary.



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1403/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Affectation du résultat de l'exercice 2025 - Compte Financier Unique du Budget annexe Photovoltaïque

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de M. Bernard FREUND, Président,

- Après avoir entendu le Compte Financier Unique du Budget annexe Photovoltaïque de l'exercice 2025 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ;
- Constatant que le **Compte Financier Unique du Budget annexe Photovoltaïque** présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2024	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMpte POUR LE CALCUL DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	48 233,97 €		130,35 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	48 364,32 €
FONCT	-9 182,68 €		-7 892,58 €			-17 075,26 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat du **Compte Financier Unique du Budget annexe Photovoltaïque** comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)	17 075,26 €

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **06 MARS 2026**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1404/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.2 Fiscalité

Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

Par délibération du 03 avril 2025, le Conseil Communautaire avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 5,65 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 4,32 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 19,44 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 23,68 %

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 29 janvier dernier, il est proposé de **maintenir les taux d'imposition** en 2026 par rapport à 2025.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : **5,65 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **4,32 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **19,44 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : **23,68 %**

➤ **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la DRFIP.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **06 MARS 2026**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1405/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.2 Fiscalité

Gestion des Milieux Aquatiques Prévention des Inondations et lutte contre l'Érosion : fixation du produit de la Taxe GEMAPI 2026

Il est rappelé que le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Conformément à l'article 1530 bis, le produit de la taxe prévue est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes ont procurées l'année précédente.

Pour le périmètre relevant de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, la compétence a été transférée au SDEA qui émet un appel à contributions vers l'EPCI dont le montant total sera égal au montant cumulé :

- 1) de la taxe GEMAPI pour l'exercice de la compétence GEMAPI,
- 2) des sommes budgétées pour l'exercice des compétences correspondant aux alinéas 4 et 12 de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement, qui seront financées par le budget général de la Collectivité.

Le Conseil Communautaire,

VU la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, et plus particulièrement ses articles 56 à 59, portant sur la nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe) et plus particulièrement son article 76, modifiant le texte susvisé en rendant la compétence GEMAPI obligatoire au 1^{er} janvier 2018 ;

VU les dispositions des Articles L.211-7 et L.211-7-2 du Code de l'Environnement et des Articles 1379 et 1530 bis du Code Général des Impôts ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2016 instaurant la taxe GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'article 164 de la Loi de Finances pour 2019 ;

VU le programme de travaux sur le territoire ;

Et après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE** le produit de ladite taxe à **280 000 €** pour l'année 2026.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président

Le Secrétaire



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary, written over a faint horizontal line.



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1406/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 34

Présents ou représentés 34

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 04

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard, GOEHRY Mireille

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Autorisations de programme, Crédits de paiement et Autorisations d'engagement

Le Président rappelle que conformément à l'article L.5217-10-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme, des Crédits de paiement et des Autorisations d'engagement.

Les **Autorisations de Programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Compte tenu de l'avancement des dossiers de travaux et des dispositions réglementaires autorisant une révision annuelle de ces Autorisations de Programme, nous vous proposons de les réviser avec leurs montants respectifs pour 2025 afin qu'elles soient en accord avec les réalisations budgétaires antérieures.

Le Conseil Communautaire,

VU les délibérations du Conseil Communautaire du 18 juin 2020, du 14 avril 2021, du 10 mars 2022, du 03 avril 2023, du 04 avril 2024 et du 03 avril 2025 fixant les Autorisations de Programme, Crédits de paiement et Autorisations d'engagement pour la période 2020-2025 ;

VU le projet de construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire sur la Commune de Hochfelden ;

VU l'Avant-Projet Définitif du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire validé par délibération du 04 avril 2024 pour un montant de 17 000 000 € HT ;

Et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE**, au titre de l'année 2026, les **Autorisations de Programme** suivantes :

OPÉRATIONS		Crédits de paiement								TOTAL
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL Hochfelden 2313-2312-2318										
Prévision Initiale	Travaux	60 000 €	0 €	500 000 €	350 000 €	670 000 €	4 000 000 €	9 000 000 €	2 420 000 €	17 000 000 €
Nouvelle prévision	Travaux	60 000 €	0 €	500 000 €	350 000 €	670 000 €	137 600 €	7 035 000 €	6 000 000 €	17 000 000 €

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1407/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Budget Primitif Principal 2026

L'ensemble du Budget Primitif a été communiqué aux membres du Conseil Communautaire afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le Président donne lecture du projet de budget, service par service, pour l'exercice 2026. Il donne à cet effet les explications nécessaires tant en dépenses qu'en recettes et justifie les principales variations.

Le Président soumet le projet de **Budget Primitif PRINCIPAL 2026** à l'Assemblée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE**, pour 2026, le **Budget Primitif PRINCIPAL** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : **10 311 739,73 €**

Recettes : **10 311 739,73 €**

Section d'investissement

Dépenses : **10 341 222,92 €**

Recettes : **10 341 222,92 €**

- **RAPPELLE** les subventions inscrites au budget 2026 pour les différents organismes, EPCI, Associations qui assurent des prestations de service pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn :

• FDMJC Alsace (Animation jeunesse et Rebond Culturel)	52 000 €
• ALEF (périscolaires)	320 000 €
• AGF (multi-accueil et RPE)	140 000 €
• Office de tourisme « Le Beau Jardin »	107 839 €
• Initiative Nord Alsace (développement économique)	2 500 €
• Mission Locale (emploi - insertion)	14 000 €
• PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau (SEML OKTAVE)	2 500 €

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président



Le Secrétaire



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1408/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Budget Annexe Scolaire 2026

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a créé dans ce budget un service par Commune qui retrace fidèlement les dépenses et les recettes de chaque Collectivité pour le fonctionnement de leur école.

Le Président fait ensuite lecture du projet de budget annexe pour l'exercice 2026. Il donne à cet effet toutes les explications nécessaires tant en dépenses qu'en recettes.

Après cet exposé, le Président soumet le projet de **Budget Annexe Scolaire 2026** à l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE**, pour 2026, le **Budget Annexe Scolaire** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 869 070,00 €

Recettes : 1 869 070,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 452 235,48 €

Recettes : 452 235,48 €

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **06 MARS 2026**

Le Président

Le Secrétaire



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20260227-DCC1408-02-2026-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1409/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Budget Annexe Ordures Ménagères 2026

Le Vice-Président en charge des Ordures Ménagères soumet aux Élus le **Budget Annexe des Ordures Ménagères 2026**, avec à l'appui, tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE**, pour 2026, le **Budget Annexe des Ordures Ménagères** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : **2 410 911,81 €**

Recettes : **2 410 911,81 €**

Section d'investissement

Dépenses : **799 379,88 €**

Recettes : **799 379,88 €**

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1410/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Budget Annexe Zone d'Activités de Wilwisheim 2026

Le Président soumet aux Élus le **Budget Annexe Zone d'Activités de Wilwisheim 2026** avec à l'appui, tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE**, pour 2026, le **Budget Annexe Zone d'Activités de Wilwisheim** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 773 660,70 €

Recettes : 1 773 660,70 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 700 839,92 €

Recettes : 1 700 839,92 €

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président

Le Secrétaire





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1411/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Budget Annexe Zone d'Activités de Mittelhausen 2026

Le Président soumet aux Élus le **Budget Annexe Zone d'Activités de Mittelhausen 2026** avec à l'appui, tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE**, pour 2026, le **Budget Annexe Zone d'Activités de Mittelhausen** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : **794 793,09 €**

Recettes : **794 793,09 €**

Section d'investissement

Dépenses : **599 471,54 €**

Recettes : **599 471,54 €**

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **06 MARS 2026**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1412/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Approbation du Budget Annexe Photovoltaïque 2026

Le Président soumet aux Élus le **Budget Annexe Photovoltaïque 2026** avec à l'appui, tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ARRÊTE**, pour 2026, le **Budget Annexe Photovoltaïque** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : **27 576,00 €**

Recettes : **27 576,00 €**

Section d'investissement

Dépenses : **58 464,32 €**

Recettes : **58 464,32 €**

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **06 MARS 2026**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1413/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Attributions de compensations 2026

Le Président rappelle le mécanisme des attributions de compensations depuis la prise de compétence scolaire au 1^{er} janvier 2019.

Afin d'être en conformité avec le mécanisme des flux croisés entre l'EPCI et ses Communes membres, il convient de procéder à une **modification de la procédure des versements ou encaissements** mis en place par délibération du 04 février 2021, par la mise en œuvre de **4 acomptes versés en année N** calculés comme suit :

(Montant annuel des compensations + solde de l'exercice précédent) divisé par 4

Le tableau des attributions de compensations pour l'exercice 2026 a été transmis à chaque Élu à l'appui de la convocation du Conseil Communautaire et présenté en séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le tableau des Attributions de compensations 2026 annexé à la présente délibération.
- **PREND ACTE** que le mécanisme sera dorénavant basé sur **4 acomptes versés en année N** calculés comme suit :

(Montant annuel des compensations + solde de l'exercice précédent) divisé par 4

- **PRÉCISE** que le tableau des Attributions des compensations fera l'objet d'une délibération annuelle.
- **DEMANDE** au Président de mettre en œuvre les mandats et titres correspondants pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président

Le Secrétaire



ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2026										
2025					2026					
Ecole	Communes	Pop totale 2026	Attribution de compensation d'origine	Déficit Scolaire 2025	Ecart (+ ou -)	SOLDE AC 2025	Dotation petite enfance	Versement trimestriel	A VERSER A LA CCPZ	A VERSER A LA COMMUNE
AU PIED DES CHAMPS 2622	Alteckendorf	870	34 874	55 011,09	20 137,09	7 448,90		6 896,50	27 585,99	
	Ettendorf	748	19 084	47 296,89	28 212,89	6 305,73		8 629,66	34 518,62	
	Grassendorf	272	3 618	17 198,87	13 580,87	2 555,41		4 034,07	16 136,28	
	Minversheim	732	21 934	46 285,19	24 351,19	7 402,43		7 938,41	31 753,62	
AU CLAIR DE LUNE 3708	Wing 4 bans	2 378	324 050	189 540,65	134 509,35	4 450,29		32 514,76		130 059,06
	Duntzenheim	668	20 756	53 243,55	32 487,55	1 216,05		8 425,90	33 703,60	
	Waltenheim	662	30 357	52 765,31	22 408,31	832,37		5 810,17	23 240,68	
	Bossendorf	383	4 724	40 138,70	35 414,70	699,91		9 028,65	36 114,61	
LA DECAPOLE 2697	GeisZoeb	386	11 144	40 453,10	29 309,10	809,41		7 529,63	30 118,51	
	Ingenheim	378	10 111	39 614,69	29 503,69	2 317,97		7 955,42	31 821,66	
	Issenhausen	107	1 628	11 213,68	9 585,68	109,65		2 369,01	9 476,03	
	Lixhausen	368	19 289	38 566,69	19 277,69	256,59		4 755,27	19 021,10	
	Melsheim	564	46 107	59 107,64	13 000,64	108,74		3 277,34	13 109,38	
	Scherlenheim	115	15 867	12 052,09	3 814,91	7,08		951,96		3 807,83
	Wickersheim	396	14 117	41 501,11	27 354,11	1 335,17		7 179,82	28 719,28	
HOCHFELDEN SCHAFFHOUSE		4 091	698 933	276 174,90	422 758,10	84 439,49	24 393,75	120 700,96		482 803,84
LE GYPSBERG 2509	Hohfrankenheim	277	11 816	26 281,88	14 465,88	3 781,77		4 561,91	18 247,65	
	Mutzenhouse	452	16 053	42 885,96	26 832,96	15 239,20		10 518,04	42 072,16	
	Schwindratzheim	1 780	184 321	171 057,50	13 263,50	25 473,65		3 052,54	12 210,15	
WILWISHEIM		776	49 768	47 254,27	2 513,73	853,76		841,87		3 367,49
1 538 551					①			②	407 849,32	620 038,22
										212 188,90



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1414/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits

L'article L.1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Communautaire,

VU les dispositions de l'article L.1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Et après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** le Président à :

- Pour l'exercice 2026, procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Saverne pour mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président



Le Secrétaire





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1415/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

1. Commande Publique

1.2 Délégations de service public

Attribution des contrats de Délégation de Service Public en vue d'assurer la gestion et l'exploitation des structures d'accueils de loisirs sans hébergement (périscolaires, mercredis et vacances), de la Maison de l'Enfance et du Relais Petite Enfance (RPE)

Par délibération du 03 juin 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le recours, pour une durée de 5 ans, à deux Délégations de Service Public Enfance et Jeunesse pour l'exploitation des périscolaires de Hochfelden (160 enfants), Schwindratzheim (190 enfants), Wickersheim (120 enfants), Wingersheim les Quatre Bans (140 enfants) et Altekendorf (120 enfants) y compris les centres de loisirs d'été (lot N°1) ainsi que la Maison de l'Enfance (Multi-Accueil) et le Relais Petite Enfance (lot N° 2).

Les contrats de Délégation signés en 2021 avec l'ALEF et l'AGF, arrivent à terme au 31 août 2026.

Par délibération du 06 février 2025, le Conseil Communautaire a décidé le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du multi-accueil, du Relais Petite Enfance (RPE) et des périscolaires du territoire pour une nouvelle durée de 5 ans.

Une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a ainsi été confiée au **Cabinet Clément & Associés Grand Est** sis à Nancy pour un montant de 15 100 € HT.

Nous avons lancé en date du 30 avril 2025, sur la plateforme Alsace Marchés Publics, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) une consultation pour exploiter ces établissements.

Nous avons réceptionné le 03 juin 2025 les **CANDIDATURES** suivantes :

Pour le lot 1 : exploitation des 5 périscolaires et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement durant les vacances scolaires :

- Association de Gestion des Équipements Sociaux (AGES) STRASBOURG
- Association Générale des Familles (AGF) STRASBOURG
- Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF) WIWERSHEIM

Pour le lot 2 : exploitation de la Maison de l'Enfance « Multi-Accueil » et du Relais Petite Enfance :

- **Association de Gestion des Équipements Sociaux (AGES) STRASBOURG**
- **Association Générale des Familles (AGF) STRASBOURG**
- **Association familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF) WIWERSHEIM**
- **La Maison Bleue BOULOGNE BILLANCOURT (92)**
- **Leo Lagrange VAULX EN VELIN (69)**

La Commission de Délégation de Services Publics réunie le 04 août 2025 a retenu les candidats suivants pour déposer une **OFFRE** avec une date limite de réponse le 26 octobre 2025 :

- **Lot 1 : AGF et ALEF**
- **Lot 2 : AGF, ALEF, La Maison Bleue et Leo Lagrange**

Seules les Associations ALEF et AGF ont participé aux visites obligatoires et ont remis une offre pour les 2 lots.

L'analyse des offres finales portant sur les aspects méthodologiques, organisationnels, juridiques et financiers a permis à la Commission de donner son avis sur le choix des opérateurs économiques en date du 26 janvier 2026.

Le Conseil Communautaire,

VU les consultations lancées sur la plateforme Alsace Marchés Publics, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) en date du 30 avril 2025 ;

VU l'analyse des candidatures et des offres ;

VU le résultat de ces analyses et des notes attribuées conformément aux critères énoncés dans le marché ;

VU la proposition de la Commission d'Attribution des Délégations de Services Publics réunie en date du 26 janvier 2026 ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de suivre l'avis de la Commission d'Attribution des Délégations de Services Publics.
- **ATTRIBUE** à l'**Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation (ALEF)** sis à WIWERSHEIM la délégation pour la gestion et l'exploitation des structures d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (Hochfelden, Schwindratzheim, Wickersheim, Wingersheim les Quatre Bans et Alteckendorf) - **lot n° 1** pour une durée de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2026 et pour un montant total (sur 5 ans) de **12 749 508 €** dont **1 681 892 €** de participation de la Communauté de Communes.
- **ATTRIBUE** à l'**Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF)** sis STRASBOURG la délégation pour la gestion et l'exploitation de la Maison de l'Enfance (multi-accueil) et la Gestion du Relais Petite Enfance (RPE) sis à Hochfelden, et ce pour une durée de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2026, pour un montant total (sur 5 ans) de **3 389 164 €** dont **848 754 €** de participation de la Communauté de Communes.

- **APPROUVE** les termes des conventions de Délégation de Service Public.
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats de Délégation de Service Public avec l'ALEF et l'AGF et l'ensemble des documents y afférents.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président



Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke.



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1416/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

2. Urbanisme

2.1 Documents d'urbanisme

Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire,

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de la Zorn a été approuvé le 19/12/2019 et modifié une première fois le 07/07/2022. La Communauté de Communes a engagé **une deuxième modification du PLUi**, afin de prendre en compte l'évolution normale du territoire depuis l'approbation du PLUi et du contexte applicable.

Cette modification vise ainsi à ajuster certains points du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), tout en gardant comme objectif de permettre la mise en œuvre du projet de territoire tel que défini dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Pays de la Zorn, dans le respect des orientations générales que la collectivité s'est fixée en matière d'aménagement de ce territoire.

Plus précisément, la procédure de modification N°2 compte 28 points différents qui modifieront les pièces suivantes :

Les plans de règlement graphique au 1/2000^{ème} et 1/5000^{ème} et les plans de règlement relatifs aux chemins hydrauliques :

Évolution des plans de règlement de :

- Commune de Hochfelden
- Commune d'Ingenheim
- Commune de Melsheim
- Commune de Minversheim
- Commune de Mutzenhouse
- Commune de Schwindratzheim
- Commune de Wilwisheim
- Commune de Wingersheim les 4 Bans : Mittelhausen et Wingersheim

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

- Commune de Hochfelden
- Commune de Mutzenhouse
- Commune de Schwindratzheim
- Commune de Wilwisheim

Le règlement écrit :

- Modifications pour l'ensemble des communes
- Adaptations pour la prise en compte du contexte particulier à certaines communes

S'agissant des ajustements apportés au règlement graphique, la modification engagée permettra le reclassement de plusieurs secteurs pour tenir compte de l'évolution urbaine, permettre la construction d'équipements publics et notamment la construction d'un Groupe Scolaire intercommunal à Hochfelden et créer de nouvelles zones.

La modification permettra également des ajustements réglementaires afin de clarifier et d'adapter le règlement aux usages actuels.

S'agissant des emplacements réservés, l'objectif de la présente modification est la suppression des emplacements devenus inutiles ou incompatibles avec les projets existants et la création ou l'adaptation d'emplacements pour répondre aux choix d'aménagement et aux contraintes locales.

Enfin s'agissant de l'adaptation des OAP et afin de les rendre cohérentes avec le reclassement de certaines zones et l'évolution des projets, la modification portera sur les programmes d'aménagement, les dessertes et liaisons douces, les équipements scolaires ou encore l'actualisation des règles de gestion des eaux pluviales.

Le décret du n°2021-1345 du 13 octobre 2021 a réformé l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Désormais, dans un certain nombre de situations, il appartient à l'autorité compétente en PLU de décider si les procédures nécessitent la réalisation d'une évaluation environnementale, au vu de leurs incidences prévisibles sur l'environnement.

L'analyse de l'incidence sur l'environnement a été menée sur l'ensemble des points de la modification et sur toutes les thématiques environnementales potentiellement concernées.

Les études réalisées ont permis de conclure que les changements prévus dans le cadre de la présente procédure sont sans incidences notables sur l'environnement.

En application des dispositions de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, l'autorité environnementale a été consultée et a confirmé l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale. Son avis est un avis conforme.

Le Président propose donc au Conseil Communautaire de décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants, L.104-3, R.104-12, R.104-33 et suivants ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg approuvé le 15/12/2025 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de la Zorn approuvé le 19/12/2019, modifié le 07/07/2022 ;

VU la consultation de l'autorité environnementale, au titre de l'article R.104-35 du Code de l'Urbanisme, en date du 17 décembre 2025 et sa réponse en date du 3 février 2026 confirmant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Entendu l'exposé du Président,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.104-12 du Code de l'Urbanisme, la modification n°2 du PLUi est soumise à évaluation environnementale s'il est établi qu'elle est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.104-33 du Code de l'Urbanisme, il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur la réalisation ou non d'une évaluation environnementale ;

Considérant qu'au vu des éléments fournis par le Président, l'évolution du PLUi n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;

Considérant que l'avis rendu par la MRAE confirme ces conclusions ;

Considérant qu'il n'y a donc pas lieu de réaliser une évaluation environnementale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- **DÉCIDE** de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- **DIT QUE** la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne et fera l'objet d'un **affichage au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des Communes membres concernées durant un mois.**

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président

Le Secrétaire



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary.



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1417/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

2. Urbanisme

2.1 Documents d'urbanisme

Modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : décision de ne pas réaliser d'évaluation environnementale

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire,

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de la Zorn a été approuvé le 19/12/2019 et modifié une première fois le 07/07/2022. Une deuxième modification du PLUi est engagée à l'échelle du territoire et est en cours d'étude.

La Communauté de Communes a également engagé une **troisième modification du PLUi**, qui concerne plus spécifiquement et uniquement des évolutions et ajustements du règlement graphique et des règles écrites sur le secteur d'activité localisé en cœur de ville de Hochfelden, site d'implantation historique de la brasserie METEOR.

Cette troisième modification vise à permettre la concrétisation des projets de développement de la brasserie METEOR.

Un premier point concerne la création d'un secteur UXh spécifique pour le site industriel intra-muros à Hochfelden, (localisé à l'est et à l'ouest de la rue du Général Gouraud) et actuellement classé en zone UX, de 5,42 ha et en zone UA de 0,1 ha.

Un second point concerne la création d'un secteur UAh spécifique pour le site d'activité de loisirs et d'accueil. Le secteur concerné est un site de 0,39 ha classé en zone UA, et situé en limite nord est de la zone Uxh ; il est actuellement occupé par l'activité de loisirs « Villa Météor ».

La modification compte 2 points différents qui modifieront les dispositions applicables dans les pièces suivantes :

- Les plans de règlement graphique au 1/2000^{ème} et 1/5000^{ème} et les plans de règlement relatifs aux chemins hydrauliques (Commune de Hochfelden).

- Le règlement écrit : adaptations pour la prise en compte du contexte particulier au secteur d'activité en cœur de ville de la commune de Hochfelden.

Il s'agit de permettre ces évolutions sans pour autant modifier l'ensemble des dispositions de la zone UX et de la zone UA qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Ces évolutions vont permettre le nécessaire développement de la Brasserie METEOR qui s'inscrit dans une stratégie d'optimisation du foncier disponible et de transition énergétique des process sur le site de l'entreprise. Il en est de même sur le volet loisirs et accueil du public, dont le projet s'inscrit dans une stratégie d'optimisation du foncier disponible sur le site de l'entreprise.

Il est à noter que le projet de METEOR a lui aussi fait l'objet d'un examen au cas par cas.

Le décret du n°2021-1345 du 13 octobre 2021 a réformé l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme. Désormais, dans un certain nombre de situations, il appartient à l'autorité compétente en PLU de décider si les procédures nécessitent la réalisation d'une évaluation environnementale, au vu de leurs incidences prévisibles sur l'environnement.

L'analyse de l'incidence sur l'environnement a été menée sur l'ensemble des points de la modification et sur toutes les thématiques environnementales potentiellement concernées.

Les études réalisées ont permis de conclure que les changements prévus dans le cadre de la présente procédure sont sans incidences notables sur l'environnement.

En application des dispositions de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, l'autorité environnementale a été consultée et a confirmé l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale. Son avis est un avis conforme.

Le Président propose donc au Conseil Communautaire de décider de ne pas réaliser d'évaluation environnementale.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et suivants, L.104-3, R.104-12, R.104-33 et suivants ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg approuvé le 15/12/2025 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de la Zorn approuvé le 19/12/2019, modifié le 07/07/2022 ;

VU la consultation de l'autorité environnementale, au titre de l'article R.104-35 du code de l'urbanisme, en date du 24 décembre 2025 et sa réponse en date du 20 février 2026 confirmant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale du projet de modification n°3 du plan local d'urbanisme intercommunal ;

Entendu l'exposé du Président,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.104-12 du code de l'urbanisme, la modification n°3 du PLUi est soumise à évaluation environnementale s'il est établi qu'elle est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R.104-33 du code de l'urbanisme, il appartient au conseil communautaire de se prononcer sur la réalisation ou non d'une évaluation environnementale ;

Considérant qu'au vu des éléments fournis par le Président, l'évolution du PLU n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;

Considérant que l'avis rendu par la MRAE confirme ces conclusions ;

Considérant qu'il n'y a donc pas lieu de réaliser une évaluation environnementale ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de ne pas réaliser d'évaluation environnementale de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- **DIT QUE** la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne et fera l'objet d'un **affichage au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Hochfelden** durant un mois.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1418/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances locales

7.5 Subventions

Centre Aquatique Atoo-o : travaux d'économies d'énergie et de développement durable

Le Président rappelle que par délibération du 27 novembre 2025 le Conseil Communautaire a renouvelé le Marché Global de Performance Énergétique du Centre Aquatique Atoo-o avec ES Services Énergétiques.

La Communauté de Communes dans le cadre de ce marché et du soutien à la transition énergétique sur son territoire a décidé de retenir les options (travaux d'amélioration énergétiques) suivantes :

- Construction d'ombrières photovoltaïques : 195 000,00 € HT
- Remplacement Centrale de Traitement d'Air vestiaire : 36 552,71 € HT
- Réduction taux trichloramines (stripage bac tampon) : 14 118,06 € HT
- Régulation des déchloramineurs UV en période nocturne : 2 561,65 € HT
- Installation extracteur d'air dans les locaux pH/chlore : 11 166,67 € HT

La mise en place de **panneaux photovoltaïques en ombrières** d'une puissance de 100 kWc permettra de produire une énergie renouvelable auto-consommable par le Centre Aquatique dont les besoins énergétiques sont constants tout au long de l'année. L'installation occupera une surface exploitable d'environ 430 m² et comprendra environ 215 panneaux. Ceux-ci seront orientés plein sud afin d'optimiser la production d'énergie.

La production annuelle d'électricité renouvelable est estimée à environ 100 MWh. Cette électricité verte pourra être autoconsommée, notamment par l'unité thermodynamique existante ainsi que par les 25 nombreuses pompes et ventilateurs. La part d'autoconsommation sera supérieure à 95 %, et permettrait de couvrir environ 17% des besoins électriques du site.

La **Centrale de Traitement d'Air** actuellement en place dans les vestiaires montre des signes d'usure et de vétusté. Elle sera remplacée par une Centrale de Traitement d'Air double flux.

Enfin, pour des raisons de sécurité sanitaire, des travaux visant la **réduction du taux de trichloramines** seront également prévus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** que ces options constituent des améliorations techniques et atténuent les charges d'exploitation.
- **AUTORISE** le Président à déposer un permis de construire pour l'installation d'ombrières photovoltaïque sur le site du Centre Aquatique Atoo-o.
- **SOLLICITE** les **aides financières** auprès de l'État et de la Région Grand Est.
- **VALIDE** le plan de financement comme suit :

DÉPENSES € HT :

Ombrières photovoltaïques :	195 000,00 €
Centrale de Traitement d'Air vestiaire :	36 552,71 €
Réduction taux trichloramines :	14 118,06 €
Régulation des déchloramineurs UVb :	2 561,65 €
Installation extracteur d'air locaux pH/chlore :	11 166,67 €
<u>Conception :</u>	<u>29 601,00 €</u>
TOTAL DÉPENSES	289 000,00 €

RECETTES €

État	50 000,00 €
Région Grand Est	25 000,00 €
<u>Autofinancement</u>	<u>164 000,00 €</u>
TOTAL RECETTES	289 000,00 €

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le

Le Président

10 MARS 2026

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1419/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

4. Fonction publique

4.1 Personnels titulaires et stagiaires

Fixation des taux de promotion d'avancements de grade

Le Président expose :

L'article L522-27 du Code général de la fonction publique :

« Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion. Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante. »

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn, doit donc fixer par délibération, pour chaque grade d'avancement un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir.

Ce taux, appelé « ratio promus/promouvables » est fixé souverainement par l'assemblée délibérante. Il peut varier de 0 à 100 % et peut varier d'un grade à l'autre.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement de toutes les filières, excepté ceux des cadres d'emplois des agents de police municipale.

En vue de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la collectivité au niveau des avancements de grade, il est proposé de définir les ratios d'avancements de grade sur la base des considérations suivantes :

Retenir un ratio à 100 % et prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires le justifient.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la délibération du 28/06/2007 portant fixation des ratios des avancements de grade ;

VU l'exposé des motifs ci-dessus ;

Considérant qu'il y a lieu de l'actualiser afin de prendre en compte tous les grades présents actuellement dans la Collectivité,

Considérant le tableau des effectifs et l'organigramme,

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE d'adopter le ratio commun à tous les cadres d'emplois et fixe ainsi un ratio à 100% pour l'ensemble des grades**, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires le justifient.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le

Le Président

06 MARS 2026

Le Secrétaire



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary, written over the "Le Secrétaire" text.



Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1420/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

4. Fonction publique

4.1 Personnels titulaires et stagiaires

**Création d'un poste d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives (APS)
principal de 2^{ème} classe affecté au Centre Aquatique Atoo-o à temps complet**

Un agent affecté au Centre Aquatique Atoo-o à Hochfelden remplit les conditions d'avancement de grade. Il vous est ainsi proposé de créer un poste correspondant à son nouveau grade.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE CRÉER** à compter du 1^{er} mars 2026 **un poste d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives (APS) principal de 2^{ème} classe à temps complet.**
- **PRÉCISE** que cet emploi permanent peut être **pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut pas l'être par un fonctionnaire**, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n° 84-53.
- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la modification de ce poste.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le
Le Président

06 MARS 2026

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1421/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances locales

7.5 Subventions

Subventions aux Associations pour l'année 2026

Le Vice-Président, Éric SCHAEFFER, rappelle que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a mis en place le guide des interventions pour le soutien à l'animation de la vie associative.

Le Conseil Communautaire,

Considérant les demandes pour l'année 2026 au titre de :

- la fiche n° 1 : « École de formation des jeunes »
- la fiche n° 2 : « Cofinancement des postes de formateur »
- la fiche n° 3 : « Aide à la formation du personnel d'encadrement »
- le poste de Direction de l'École de Musique du Pays de la Zorn

Et après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions aux Associations conformément aux dispositions prévues dans le guide de soutien à la vie associative pour un montant total de **47 121,02 €** réparti comme suit :

Fiche 1 « Ecole de formation des jeunes »

Académie Karaté Alsace AKA	32 jeunes	320 €
FC Wingersheim	65 jeunes	650 €
FC Lixhausen	49 jeunes	490 €
Zorn TT	18 jeunes	180 €
HDH	87 jeunes	870 €
Badminton Club Schwindratzheim	50 jeunes	500 €
Natation Hochfelden	174 jeunes	1 000 €
EMPZ	114 jeunes	1 000 €
FC Zornthal	153 jeunes	1 530 €
TOTAL Fiche 1		6 540 €

Fiche 2 « Cofinancement des postes de formateurs salariés »

	<u>Solde 2025</u> <u>(25%)</u>	<u>Année 2026</u> <u>(75%)</u>	TOTAL
EMPZ	5 000,00	15 000,00	20 000,00 €
Badminton Club	376,92	2 786,68	3 163,30 €
Natation Hochfelden	1 000,00	3 000,00	4 000,00 €
ZORN TT	0,00	1 417,72	1 417,72 €
TOTAL Fiche 2			28 581,02 €

Fiche 3 « Aide à la formation du personnel d'encadrement »

	Coût de la formation	TOTAL
Natation Hochfelden	2 010 €	500 €
TOTAL Fiche 3 (plafonné à 500 €)		500 €

Poste de direction École de Musique du Pays de la Zorn :

- Solde 2025 (25%) 2 875 €
 - Année 2026 (75%) 8 625 €
- Total Poste Direction : 11 500 €**

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **06 MARS 2026**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1422/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

7. Finances locales

7.6 Contributions budgétaires

Financement des postes d'animation LEADER pour l'année 2025

Il est rappelé que le Pays de Saverne Plaine et Plateau (PSPP), le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN) et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn se sont associés pour porter une stratégie LEADER sur la période 2023-2027.

Conformément à la convention signée, le Pays de Saverne Plaine et Plateau, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn doivent assurer la **contrepartie financière** au titre de la fiche action n°6 « Animation, suivi et évaluation du programme LEADER » (correspondant aux salaires et charges d'1,5 emploi temps plein, les déplacements, la communication, etc...).

La contribution LEADER est demandée chaque année sur la base d'un budget prévisionnel ou au réel des dépenses réalisées. L'aide LEADER est de 80% et la contrepartie est supportée par le PSPP (54%), le PNRVN (36%) et la CCPZ (10%).

Sur demande de LEADER, il est proposé de délibérer sur le tableau de financement annuel 2025 qui s'établit comme suit :

Dépenses	Montants
Salaires et charges (1,5 ETP)	77 121,64 €
Charges indirectes	11 568,25 €
Déplacements	580,72 €
Buffets copro et LEADER Tour	1 934,79 €
TOTAL	91 205,40 €

Financements	Montants
LEADER 80%	72 964,32 €
PSPP (54% reste à charge)	9 850,18 €
PNRVN (36% reste à charge)	6 566,79 €
CCPZ (10% reste à charge)	1 824,11 €
TOTAL	91 205,40 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du tableau prévisionnel de financement ci-dessus pour les postes d'animation LEADER pour l'année 2025 et de la participation de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour l'année 2025, à savoir **1 824,11 €**.
- **AUTORISE** le Président à émettre les mandats correspondants.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président



Le Secrétaire





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation vendredi 20 février 2026

DCC 1423/02/2026

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du vendredi 27 février 2026**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 35

Présents ou représentés 35

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, HATT René, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 05

GARCIA Michèle (à DETTLING Philippe), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), WICKER Pascal (pouvoir à FREUND Bernard), TAESCH Françoise (à ULRICH Xavier), SCHMITT Élodie (à ZIMMERMANN Virginie)

Absents, excusés 03

GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, RIEHL Bernard

Secrétaire de séance HAMMANN Jean-Georges

8. Domaines de compétences

8.1 Enseignement

Fusion des écoles maternelle et élémentaire du Gypsberg en une école primaire

Historiquement la Commune de Schwindratzheim dispose d'une école maternelle et d'une école élémentaire, chacune dirigée par un directeur/directrice sur un même site.

Suite à l'annonce de départ à la retraite du directeur de l'école élémentaire et considérant l'ouverture du Groupe Scolaire intercommunal Le Gypsberg en mai 2023, il est proposé de fusionner administrativement les 2 écoles à la rentrée 2026-2027 en une école primaire et de mettre place une direction commune.

Ce projet apportera une continuité pédagogique depuis la petite section et jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction et un seul interlocuteur.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code de l'Éducation pris notamment l'article L.212.1 ;

VU la construction du Groupe Scolaire intercommunal Le Gypsberg à Schwindratzheim ;

VU l'avis des conseils des écoles concernées ;

Considérant l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Considérant que la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire permettra une continuité pédagogique depuis la petite section et jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction et un seul interlocuteur.

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la fusion des écoles maternelle et élémentaire en une seule école dénommée Groupe Scolaire Le Gypsberg.

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents ou correspondants avec les établissements concernés et les services départementaux de l'Education Nationale.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le

06 MARS 2026

Le Président



Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Secretary, written over a horizontal line.